

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1433 modifiant et complétant la décision n° 781 du 11 juin 1953, qui désigne M. Sougue Miguil Guele pour représenter le Territoire aux lieux saints de l'Islam lors du pèlerinage 1953 .

n° 1433

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 novembre 1953

Numéro JO
n° 14 du 01/12/1953

Date du numéro
1 décembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

L'article 2 de la décision n° 781 du 11 juin 1953 est modifié comme suit : « Art. 2. — Les divers frais occasionnés par le voyage de M. Sougue Miguil Guele seront supportés par le budget local, exercice 1953, section 13, chap. 27, art. 3, § I. » Compte tenu des frais déjà exposés à ce titre par le budget local, une allocation complémentaire de vingt-quatre mille francs (24.000 fr.) est attribuée à M. Sougue Miguil Guele pour lui permettre de régler les divers frais accessoires entraînés par son déplacement.